

Scolaire

Émilie STELLA est adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires et à la restauration collective.

Le service scolaire est constitué d'un agent qui prend en charge le suivi global du secteur scolaire, en lien avec les autres services de la ville, les enseignants et les parents d'élèves.



Un agent régisseur prend en charge le suivi des règlements des familles : pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'étude surveillée.

Précision : les enseignants ne font pas partie du personnel de la ville, mais dépendent de l'éducation Nationale (Etat).

Tous les trimestres, il y a un conseil d'école (dans chaque école) qui réunit des élus représentants du Maire, des parents d'élèves et les enseignants. On y fait le point sur le fonctionnement des écoles.

Le service scolaire prend en charge la gestion administrative des affaires scolaires à travers plusieurs missions : l'inscription des élèves, la carte scolaire, le transport, le suivi des conseils d'écoles, le suivi des demandes de travaux, le budget...Le service scolaire est l'interlocuteur direct de toutes les écoles maternelles et élémentaires de la ville,

Le service scolaire s'appuie sur plusieurs services de la ville qui concourent au bon déroulement des temps scolaires :

- Les services techniques : travaux, réparations
- Le service informatique : maintenance du parc informatique
- Le service entretien : nettoyage des locaux
- Le service enfance : encadrement des Agents Territoriaux Spécialisés en Ecole Maternelle (ATSEM)
- Le service restauration : gestion des repas (temps du midi)

Le service scolaire travaille également en lien étroit avec le service enfance (périscolaire, extrascolaire) dont l'activité est fortement liée au rythme et au fonctionnement des écoles.

Missions principales

Les inscriptions scolaires

Les parents doivent se présenter en Mairie pour inscrire leur enfant à l'école ou directement sur le portail famille, via le site de la Ville, soit en maternelle pour la première année, soit quand ils emménagent dans la commune.

Les enfants sont inscrits dans l'école la plus proche de leur domicile : c'est le périmètre scolaire.



Infos pratiques

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 8h à 12h15 et de 13h30 à 18h
- Mardi : 8h à 11h45 et de 14h à 18h
- Mercredi : 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi : 8h à 12h15 et de 13h30 à 17h
- Vendredi : 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Liens utiles

- [Inscription scolaire](#)
- [L'accompagnement à la scolarité](#)
- [Les études surveillées](#)
- [Les établissements scolaires](#)
- [Transport scolaire](#)
- [Restauration scolaire et menus](#)

Contact

Service Scolaire

Hôtel de ville
 1 place Pierre Bérégovoy
 Tél. 01 39 44 71 71

Nadège SARAIVA

Responsable de la vie scolaire

Tél. 01 39 44 71 23

viescolaire@magny-les-hameaux.fr

Gaëlle LE GOUAN

Responsable de la régie de recette (scolaire-enfance-petite enfance)

Tél. 01 39 44 71 51